

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France - 157, avenue Jean Lolive - 93698 Pantin Cedex**

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du PRESIDENT

N° 2013-264

LY

OBJET : Ouverture d'un concours externe sur épreuves de gardien de police municipale, session 2014 – IDF- **Arrêté modificatif**

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 94-732 du 24 août 1994 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 94-932 du 25 octobre 1994 modifié relatif aux modalités d'organisation du concours pour le recrutement des agents de police municipale,

Vu la convention pour l'organisation des concours et examens professionnels par les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Ile-de-France, session 2014,

Vu l'arrêté n°2010-624 du 18 juin 2010 portant délégation de signature à M. Francis FARGEOT, directeur général,

Vu l'arrêté n°2013-140 du 24 juin 2013 portant ouverture d'un concours externe sur épreuves de gardien de police municipale, session 2014 – IDF,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu les demandes de conventionnement des centres de gestion de la Charente Maritime (17), de la Vienne (86), de la Haute-Garonne (31), et de la Gironde (33) pour le compte de la région Aquitaine,

Considérant qu'il convient de modifier le nombre de postes ouverts au concours,

ARRETE

Article 1 : Le nombre de postes ouverts au concours est fixé à 280 (deux cent quatre-vingt).

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des Centres de Gestion de la Région Ile-de-France, des centres de gestion qui passent convention, du C.N.F.P.T. 1^{ère} couronne et du Pôle Emploi, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage le... **09 Aout 2013**
jusqu'au ... **10/10/2013**

au 157, avenue Jean Lolive
93698 Pantin cedex

Fait à Pantin, le
Pour le Président, et par délégation
Le Directeur Général

Francis FARGEOT



Fait à Pantin, le 7 août 2013

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le directeur général,

Francis FARGEOT